

Berne, le 1^{er} décembre 2022

«Handicap & politique 2/2022»: Pas de vie autonome sans assistance

Vivez-vous de manière autonome entre vos quatre murs? Ce qui est une évidence pour la plupart des gens est souvent refusé aux personnes qui vivent avec un handicap. Dans notre pays, plutôt que de développer le concept d'assistance et de prestations à la personne, on place ces personnes dans des institutions, bien que cela s'oppose aux droits humains fondamentaux. Des alternatives existent pourtant. Comment changer cela et que fait AGILE.CH en la matière? Vous trouverez de nombreuses informations sur ce sujet dans la [nouvelle édition de notre revue «Handicap & politique»](#).

La Suisse s'est endormie sur ses lauriers dans la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Les personnes vivant avec handicap sont ainsi privées de leur droit à une vie autonome et à une assistance personnelle.

Après la mauvaise note attribuée à la Suisse par le Comité de la CDPH concernant sa mise en œuvre de la Convention, AGILE.CH a demandé au Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) de lui expliquer ce que la Confédération fait concrètement pour que les personnes avec handicap puissent enfin vivre de manière autonome. La réponse est décevante et justifie l'inaction. Il est grand temps de réveiller notre pays!

Rita Tresch, Anik Muhmenthaler et Stéphanie Fidanza vivent déjà avec une assistance personnelle. Elles témoignent de son potentiel, de ses pièges et des défis qu'elle pose.

Pour AGILE.CH, le développement de la contribution d'assistance est un élément clé pour l'émancipation, l'autodétermination, l'inclusion et la participation à part entière à la société, comme l'entendent la [CDPH](#) et son [«Observation générale n° 5»](#). Nous ne baissons pas les bras et lançons en permanence de nouveaux projets, initiatives et interventions au niveau politique. Nous n'allons pas attendre que la Suisse « rate » à nouveau son examen devant le Comité de la CDPH. L'égalité en droit et dans les faits des personnes avec ou sans handicap dans tous les domaines de la vie – et pour cela leur droit à l'assistance personnelle et au libre choix de leur mode et lieu de vie – doit enfin devenir réalité.